

UNIVALOM

Siège :

449 Route des Crêtes
06560 – VALBONNE
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 40

Désignés : 30

(dont 10 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)

Présents : 12

Votants : 28

Procuration : 8

Date de la convocation :

9 octobre 2025

SEANCE DU 15 octobre 2025

Délibération 2025-31

OBJET : Réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) restauration de CITEO - Approbation de la convention de reversement entre UNIVALOM et l'association VAÏEVEN dans le cadre de cet AMI.

Le 15 octobre 2025 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Emmanuel DELMOTTE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Hassan EL JAZOULI, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;
Françoise THOMEL, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Marc OCCELLI délégué de la Commission syndicale ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;
Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Procurations :

Caroline JOUSSEMET à Jean-Pierre DERMIT
Anne-Laure SEBBAR à Catherine LANZA
Anne-Marie BOUSQUET à Hassan EL JAZOULI
Philippe DELEAN à Françoise THOMEL
Kevin SEBASTIAN à Xavier WIIK
Pierre CORPORANDY à Arnaud PRIGENT
Daniel LE BLAY à Marie-Louise GOURDON
Christophe ULIVIERI à Marc OCCELLI

Membres excusés :

Khéra BADAOU, Gilbert HUGUES, François WYSZKOWSKI, Christophe FONCK, Fabrice MORENON, Jean-Marc DELIA, Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, Patrick PEIRETTI, Bernard ALEND, A

M. EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20251015-2025-31-DE
Date de télétransmission : 22/10/2025
Date de réception préfecture : 22/10/2025

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Vu l'appel à manifestation d'intérêt « Réemploi pour les collectivités » publié en 2025 par CITEO et ADELPHE, éco-organismes agréés pour la filière REP emballages ménagers et papiers graphiques ;

Vu la candidature déposée par le Syndicat UNIVALOM à l'AMI « Réemploi pour les collectivités » le 30 juillet 2025, en partenariat avec l'Association VAÏEVEN ;

Considérant que la réponse de CITEO à cette candidature est attendue en décembre 2025 ;

Considérant que, si la candidature est retenue, le Syndicat UNIVALOM bénéficiera d'un financement prévisionnel maximal de 40 200 euros hors taxes pour la mise en œuvre du projet ;

Considérant que l'association VAÏEVEN est identifiée comme partenaire opérationnel du projet et qu'il est prévu que la Syndicat UNIVALOM lui reverse tout ou partie du financement reçu de CITEO, conformément aux modalités définies dans la convention annexée à la présente délibération ;

Considérant que la signature de ladite convention est conditionnée à l'acceptation de la candidature d'UNIVALOM par CITEO,

Considérant l'avis favorable de la Commission prévention, valorisation et communication d'UNIVALOM réunie le 24 septembre 2025

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de convention de reversement entre UNIVALOM et l'Association VAÏEVEN, annexée à la présente délibération, dans le cadre de l'AMI « Réemploi pour les collectivités » de 2025 ;
- **CONDITIONNE** la signature de ladite convention à l'acceptation de la candidature d'UNIVALOM par CITEO ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention, ses avenants éventuels ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- **PREVOIT** que le reversement à l'association VAÏEVEN sera effectué selon les modalités financières définies dans la convention, et uniquement après réception des fonds correspondants de CITEO.
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI

